

La loi Rixain : une avancée déterminante pour la gouvernance partagée entre femmes et hommes dans les grandes entreprises

La loi Rixain que le Parlement vient d'adopter marque une nouvelle et importante étape dans l'égalité professionnelle entre femmes et hommes dans les grandes entreprises. Elle insuffle une dynamique vertueuse. Elle devra être suivie de nouvelles avancées, notamment dans les autres entreprises et le secteur public.

Les réseaux professionnels féminins et mixtes membres de 2GAP saluent l'adoption à l'unanimité de la loi visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle entre les femmes et les hommes qui fait franchir un cap décisif au processus de féminisation de la gouvernance des grandes entreprises.

Le « ruissellement » attendu de la loi Copé-Zimmermann, imposant des quotas dans les conseils d'administration, après 11 années d'application, n'est pas advenu. Avec, aujourd'hui, environ 20% de femmes dans les comités de direction et exécutifs des grandes entreprises, il devenait urgent d'agir. Au-delà de la seule question de justice, la mixité dans la gouvernance est un atout. Cette loi constitue une opportunité de performance et de transformation pour les entreprises en instaurant une culture de l'égalité, source d'attractivité des talents et de bien-être des salariés.

La loi Rixain renforce par ailleurs le développement de la mixité des filières grâce à la création d'un index de l'égalité dans l'enseignement supérieur et les organismes de recherche, ainsi que la capacité des femmes entrepreneures à accéder aux financements de la BPI.

Les réseaux professionnels de 2GAP ont largement soutenu ces propositions. Ils s'impliqueront pour que sa mise en œuvre soit un succès, incitant en particulier les entreprises aujourd'hui non concernées, à appliquer une politique volontariste en faveur des femmes.

Les réseaux de 2GAP saluent la vision et la ténacité de Marie-Pierre Rixain, présidente de la Délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale, ainsi que l'implication et le volontarisme des ministres Elisabeth Moreno et Amélie de Montchalin pour faire adopter un texte qui était loin d'être acquis d'avance. Celui-ci est le fruit d'une action parlementaire et gouvernementale collective et d'un long travail d'échanges auxquels 2GAP a pu participer depuis plusieurs mois. A cet égard, 2GAP salue l'écoute particulièrement constructive de Marie-Pierre Rixain, des ministres et parlementaires et l'accueil attentif réservé aux propositions des réseaux professionnels féminins et mixtes.

Les réseaux de 2GAP vont suivre avec le plus grand intérêt la mise en œuvre de ces dispositions. Ils demeurent plus que jamais mobilisés pour élaborer, à court terme, les étapes ultérieures, notamment pour étendre ces obligations aux autres entreprises ainsi qu'au secteur public.

A propos de 2GAP

Aucun grand défi mondial, qu'il soit politique, économique, social, culturel ou écologique, ne sera relevé sans la participation effective des femmes à la prise de décision, que ce soit dans le monde économique ou dans celui des institutions publiques.

2GAP a pour ambition de rendre la participation des femmes à la résolution de tous ces défis plus effective, plus visible, plus reconnue et plus motrice d'un projet commun de monde nouveau. C'est pourquoi **les réseaux professionnels féminins et mixtes des secteurs public et privé ont décidé de conjuguer leurs énergies et de se constituer en collectif mondial, Gender and Governance Action Platform**, pour permettre à nos sociétés d'avancer plus rapidement vers cette égalité réelle que nous n'acceptons pas d'attendre encore plus longtemps.

Ses réseaux fondateurs en France sont : Administration moderne – Alliance pour la Mixité en entreprise (AME) - Alter Egales, réseau mixité du groupe Caisse des Dépôts - Association BNP Paribas Mixcity - Association des administrateurs territoriaux (AATF) - Association Française des Femmes Juristes (AFFJ) - Association pour les Femmes Dirigeantes de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (AFDESRI) - Avec les Femmes de la Défense - Business Professional Women (BPW) - Cercle InterElles - Cultur'Elles - ENA 50-50 - European Network for Women In Leadership (WIL Europe) - European Women Lawyers Association (EWLA) - Fédération des femmes administrateurs (FFA) - Femmes chefs d'entreprises France (FCE) - Femmes chefs d'entreprises Monde (FCEM) - Femmes de Bercy - Femmes de l'Intérieur - Femmes de Justice - Femmes de Loi - Femmes d'Exception - Femmes des services du Premier ministre - Femmes des Outre-mers - Femmes et Diplomatie - Femmes Huissiers de justice de France - Femmes Ingénieurs - Financi'Elles - Grandes écoles au féminin (GEF) - La Cour au féminin - Observatoire de la Mixité - Prenons la Une - Pluri'Elles - Professional Women Network Paris (PWN) - ScPo-Femme et Société by SciencePo Alumni - SNCF Mixité – TalentuElles

contact@2gap.fr

communication@2gap.fr

<https://2gap.fr/>